



Déclaration commission de surendettement

Par **Jeannice**, le **13/08/2014** à **15:24**

Bonjour à tous.

Pourriez vous m'éclairer sur une simple déclaration de surendettement ?

- Est ce que le simple dépôt d'une déclaration de surendettement recevable, mais ayant fait l'objet d'un recours immédiat par le créancier principal vaut elle reconnaissance de dettes ?

Je vous précise qu'aucune mesure, ou plan quelconque n'a été sollicité par le surendetté car le recours exercé sans délai a eu pour objet de stopper tout instruction de ce dossier qui a d'ailleurs été jugé irrecevable au bout de 14 mois.

Merci à tous.